

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES – Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale du 23 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport du Commissaire - Rapport de gestion du Conseil d'administration – Bilan et compte de résultats – Affectation du résultat – Décharge aux Administrateurs et au Commissaire – Contrôle de l'obligation visée à l'art. 1532-1er bis, al. 2 du CDLD – Procès-verbal – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courriel daté du 7 mai 2020, transmis par Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 23 juin 2020 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame. S. Lambert, Conseillère-Echevine, Messieurs A. Loffet, Conseiller-Echevin, J.F. Istasse, M. Grignard et C. Orban, Conseillers communaux ;

Considérant que, en raison de la situation sanitaire actuelle en lien avec la pandémie du Covid-19, la présence physique des délégués de la Ville à l'assemblée générale ne sera pas possible

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droits de sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'actions sociales, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 14 mai 2020 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de la S.C.R.L. Ecetia Intercommunale pour l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2020;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale;
- de prendre acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019;
- de prendre acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'approuver le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 - affectation du résultat;
- de donner décharge de leur mandat de gestion aux Administrateurs pour l'exercice 2019;
- de donner décharge de son mandat de contrôle au Commissaire pour l'exercice 2019;
- de prendre acte qu'aucune séance d'information ou cycle de formations n'a pu être organisé durant le premier semestre de l'année 2020;
- de prendre acte qu'il y aura lecture et approbation du procès-verbal en séance;
- de prendre acte que, vu la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire du Covid-19, l'envoi de cette délibération vaudra procuration aux membres du Bureau de l'assemblée générale pour enregistrer cette décision au procès-verbal de ladite assemblée

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à Ecetia Intercommunale, S.C.R.L.

PROJET soumis au Conseil communal